

L'accord institutionnel, phénix qui renaîtra de ses cendres

L'invité

Christophe Reymond

Directeur
du Centre Patronal



Le 26 mai passé, estimant que les conditions pour parapher l'Accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne (UE) n'étaient pas réunies, le Conseil fédéral annonçait mettre un terme aux négociations. La décision entraînait la mort du traité en gestation, mais en rien la disparition des problèmes que l'accord proposait de résoudre.

Le gouvernement a été critiqué pour avoir coupé court, mais les conjurés étaient en nombre. Les partis de tous horizons y étaient allés de leurs coups de poignard: les socialistes en surjouant la crainte du dumping salarial; le Centre en qualifiant de toxique le rôle de la Cour européenne de justice; le PLR en n'arrivant pas à masquer les bisbilles entre ses conseillers fédéraux. Le tout bien sûr sous le regard goguenard de l'UDC.

Les cantons n'avaient pas été en reste parce qu'ils craignaient devoir faire preuve de transparence dans leur politique d'aides économiques. Les syndicats pour leur part avaient choisi de faire de l'accord institutionnel la toile de fond de leur combat pour l'Europe sociale. Du côté des organisations économiques, les avis étaient mitigés.

La rupture du 26 mai avait dans ces conditions un aspect inéluctable. Elle n'en laisse pas moins un paysage politique dévasté ainsi qu'une relation avec notre partenaire européen asséchée. Le rabougrissement est programmé puisque l'UE refuse non seulement l'adoption de nouveaux accords, mais aussi la mise à jour des accords existants sans une solution de nature institutionnelle. La voie bi-

latérale entre ainsi dans un processus de lente décomposition: absence d'équivalence boursière, détérioration de l'accès aux programmes de recherche européens, entraves techniques croissantes pour nos exportations.

Sans réaction, les accords bilatéraux finiront par entraîner essentiellement des concessions pour la Suisse (la libre circulation), sans les avantages qu'on en espère (plein accès au marché, participation aux programmes de l'UE), ce qui ne constitue pas une perspective réjouissante. Comme celle d'une adhésion à l'UE ne l'est pas non plus, tout laisse à penser que la Confédération devra tôt ou tard s'accommoder d'un accord comportant des aspects institutionnels.

«Plus le temps s'écoule, plus la modernisation de la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE apparaîtra indispensable.»

C'est donc à une feuille de route et une base politique nouvelles que devraient aujourd'hui s'atteler notre administration avec ceux des conjurés du 26 mai qui aspirent à une relation constructive avec notre grand voisin. L'exercice est possible, même s'il est évident que certains éléments dérivés de feu l'accord-cadre, plus modestes, se révéleront incontournables. On attend de notre monde politique qu'il s'emploie dès maintenant à définir et formuler une base de négociation nouvelle, tenant compte à la fois des intérêts de la Suisse et des exigences désormais bien connues de notre grand voisin.